



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Lundi 25 mars 2013  
2201320132013

## STATUTS HERAKLES

# Bilan après la réunion du vendredi 15 mars 2013

**Le 15 mars, la Direction a convoqué les organisations syndicales pour une nouvelle réunion de négociation : la 16<sup>ème</sup> !**

Autant dire qu'à la fin juin, ou début juillet, il sera aisé pour la Direction de mettre en avant le grand nombre de réunions justifiant la fin des débats sur les principaux grands thèmes.

**Le DRH, M.Boulan, a été très clair. A fin juillet, un accord sera mis à signature sur les 4 thèmes structurants du futur accord d'entreprise :**

- Temps de travail
- Classifications
- Rémunérations
- Conditions d'emploi

### Dates des prochaines réunions :

- mercredi 27 mars
- mercredi 10 avril
- vendredi 19 avril
- mardi 30 avril
- mercredi 15 mai
- mercredi 29 mai (22<sup>ème</sup> réunion)

Les dates des 6 prochaines réunions sont connues. M.Boulan a précisé que, si besoin, en juin et juillet la fréquence des réunions augmenterait afin de permettre une signature à fin juillet (juste avant les congés d'été . . .). Le DRH a précisé qu'il en découlerait pour ces 4 thèmes une mise en œuvre progressive au cours du second semestre 2013.

## *Où en est-on sur ces 4 thèmes structurants ?*

- ✓ Temps de travail

**Dans son « projet » de Convention d'Entreprise Herakles, datant du début février 2013 et reçu par toutes les organisations syndicales, la Direction a écrit ce chapitre à plus de 80%.**

En complément de nos tracts, lors des AG payées organisées par SUD fin février, nous avons présenté le contenu du projet de convention avec les reculs dissimulés (ce qui n'est pas écrit et qui a disparu ou bien écrit mais avec des formulations peu explicites) et les reculs facilement repérables (exemple 1/2 journée de Noël, décès frères sœurs = 2 jours à ex-SME → convention Herakles = 1 jour, ancienneté = 5 jours au bout de 5 ans ex-SPS → convention Herakles = 5 jours au bout de 8 ans, etc. ).

Le temps de travail serait sur une base 38h30 hebdomadaire (36h annualisées).

Pour les cadres, le forfait jour deviendrait la norme alors même que jusqu'au printemps dernier le CE de SPS menaçait l'ex DRH d'ester en justice si l'accord de RTT n'était pas respecté (Forfait jour = réservé à une minorité de cadres) et qu'à ex-SME ce type d'horaire concerne effectivement une minorité de cadres.

## ✓ **Classifications**

Plusieurs réunions se sont déjà déroulées. **Le fait marquant est que la grille de transposition SME → Herakles présentée récemment par la Direction est en recul par rapport à celle qui avait été présentée aux organisations syndicales de l'ex-SME en janvier 2012.**

La Direction dévoile de plus en plus clairement ses intentions. L'idée d'une éventuelle grille Herakles calquée sur celle de Snecma Moteurs (accord signé en tout début 2013) va dans le sens de l'harmonisation Groupe. Il faut regarder de près tous les impacts de l'introduction potentielle de 3 coefficients niveau VI (en lieu et place des 2 existants actuellement à ex-SPS). Ce dernier point ne semble pas régler la problématique de la grille de transfert SME → Herakles pour les coefficients jusqu'au niveau V inclus.

Sur ce thème, ça avance bien plus vite qu'il n'y paraît. La réunion du 27 mars donnera une précision supplémentaire sur les objectifs de la Direction. Mais on constate déjà un projet plus défavorable que celui de janvier 2012.

## ✓ **Rémunérations**

Pour l'instant, la page est blanche. Mais dès lors que la grille des classifications Herakles et celle de transposition SME vers Herakles seront dévoilées, on peut penser que **le thème des rémunérations avancera plutôt rapidement.**

**Sauf si la Direction a délibérément choisi de gagner du temps pour afficher sa vision des choses le plus tard possible.** Et cette hypothèse est à considérer car il faut rappeler que SUD avait demandé que classifications et rémunérations soient les thèmes traités en premier pour répondre aux interrogations et attentes légitimes des salariés d'Herakles.

Or la Direction a commencé par l'accord AATA, puis le temps de travail, un peu de CET . . . Les déclarations et courriers intersyndicaux n'ont rien changé. C'était il y a 6 mois, au début de l'automne.

**Jusqu'à quand la Direction va-t-elle repousser l'échéance de la rémunération ?**

## ✓ **Conditions d'emploi**

Ce thème était à l'ordre du jour de la réunion du 15 mars. Pour une partie, ce thème est directement lié à la future grille de classification, donc à revoir après les classifications.

Le projet de la Direction sur les conditions d'emploi contenait 11 pages. Mais dans sa grande majorité, il ne faisait que rappeler des dispositions conventionnelles de la Métallurgie ou d'un accord Groupe Safran.

La Direction d'Herakles n'envisage pas d'écrire un accord plus favorable. Pourtant, ce serait bien venu.

Prenons l'exemple des indemnités de départ en retraite. La convention Métallurgie (sans préciser laquelle) est moins favorable que celle de la Chimie. Mais l'accord Groupe du 20/12/2012 vient compléter la convention Métallurgie et cet ensemble devient plus favorable que la convention Chimie.

**Mais il y a un mais ! L'accord Groupe du 20/12/2012 (1) est un accord à durée déterminée de 3 ans se terminant en 2015. Donc, à cette échéance, et si cet accord n'est pas reconduit, rien ne garantit que les dispositions de départ en retraite ne soient pas inférieures à celles prévues par la convention de la Chimie. Autre exemple à méditer . . .**

*(1) Accord Relatif à la majoration de l'indemnité de départ à la retraite des salariés du Groupe Safran*

## **En conclusion**

**Faut-il s'inquiéter pour rien, comme le disent certains ?**

**Faut-il avoir confiance en la Direction ?**

**Ou, comme SUD le propose**

**S'engager et se faire entendre dès à présent pour préserver nos acquis sociaux et ceux des futurs salariés d'Herakles.**